

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑲ Numéro de dépôt: **86402493.0**

⑤① Int. Cl.⁴: **E 04 B 1/60**
E 04 B 1/343

⑳ Date de dépôt: **07.11.86**

③① Priorité: **08.11.85 FR 8516606**

④③ Date de publication de la demande:
20.05.87 Bulletin 87/21

④④ Etats contractants désignés:
BE DE ES FR GB IT

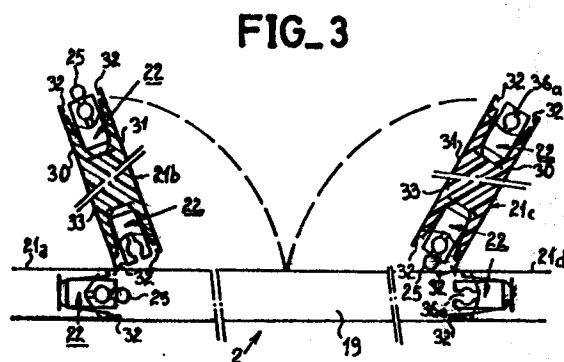
⑦① Demandeur: **DAGARD & FILS S.A.**
Route du Stade
F-23600 Bussac (FR)

⑦② Inventeur: **Roger, Gilbert-Paul**
THOMSON-CSF SCPI 19, avenue de Messine
F-75008 Paris (FR)

⑦④ Mandataire: **Phan, Chi Quy et al**
THOMSON-CSF SCPI 19, avenue de Messine
F-75008 Paris (FR)

⑤④ Enceinte extensible à parois en panneaux assemblés.

⑤⑦ Enceinte extensible constituée par assemblage de panneaux munis dans leurs bords latéraux de dispositifs femelles d'assemblage au moyen de dispositifs mâles de liaison, caractérisée en ce que les dispositifs mâles de liaison sont constitués par des profilés ou pièces rigides (25) pourvus de longs éléments latéraux mâles d'assemblage rigides et que les dispositifs femelles d'assemblage sont des profilés (22) munis d'une longue tête fendue élastique formant une rainure longitudinale élastique (36a) de réception et d'agrippage de ces éléments mâles rigides d'assemblage.



Description

ENCEINTE EXTENSIBLE A PAROIS EN PANNEAUX ASSEMBLES

La présente invention concerne une enceinte extensible à parois en panneaux assemblés.

L'industrie alimentaire, pharmaceutique électronique, et les laboratoires industriels, médicaux ou de mécanique de précision exigent souvent des enceintes qui répondent non seulement aux caractéristiques particulières de propreté, d'étanchéité, d'isolation, etc. et permettent également soit d'être facilement modifiées dans leur configuration d'occupation en surface pour répondre à l'évolution des besoins en espace soit d'ouvrir un passage dans une de leurs parois pour faire entrer ou sortir un appareil ou machine encombrant qui ne passe pas par leur porte d'entrée habituelle.

Les enceintes connues comprennent soit des parois fixes soit des parois formées de panneaux assemblés qui sont seulement démontables avec l'ensemble ou avec un sous ensemble de ces enceintes. Il en résulte qu'il est difficile ou onéreuse toute modification de configuration d'occupation en surface de ces enceintes connues ou toute ouverture d'un passage dans une des parois de celles-ci.

La présente invention ayant pour but d'éviter ces inconvénients, permet de réaliser une enceinte extensible économique à parois en panneaux assemblés qui, permettent facilement toute modification partielle ou totale de sa configuration d'occupation en surface et/ou toute ouverture d'un passage dans une de ces parois pour répondre à l'évolution des besoins en espace ou d'aménagement.

Selon l'invention, une enceinte extensible constituée par assemblage de panneaux munis dans leurs bords latéraux de dispositifs femelles d'assemblage au moyen de dispositifs mâles de liaison, est caractérisée en ce que les dispositifs mâles de liaison sont constitués par des profilés ou pièces rigides pourvus de longs éléments latéraux mâles d'assemblage rigides et que les dispositifs femelles d'assemblage sont des profilés munis d'une longue tête fendue élastique formant une rainure longitudinale élastique de réception et d'agrippage de ces éléments mâles rigides d'assemblage.

Pour mieux faire comprendre l'invention on en décrit ci-après un exemple de réalisation illustré par des dessins ci-annexés dont,

- la figure 1 représente une vue schématique en perspective d'une partie d'une enceinte extensible à parois en panneaux assemblés, réalisée selon l'invention ;

- la figure 2 représente à une autre échelle, une vue d'une partie d'une paroi en panneaux amovibles de l'enceinte de la figure 1 ;

- la figure 3 représente une vue d'une coupe transversale suivant un plan III-III de la paroi en panneaux amovibles de la figure 2, montrant deux panneaux déplacés dans leur position ouverte pour créer un passage dans leur emplacement initial ;

- la figure 4 représente à une autre échelle, une vue d'une coupe transversale d'un profilé femelle d'assemblage disposé dans des bords

latéraux des panneaux amovibles de la paroi de la figure 2 ;

- la figure 5 représente à une autre échelle, une vue d'une coupe transversale d'un profilé mâle double d'assemblage destiné à réunir bord à bord deux panneaux de la paroi de la figure 2 ;

- la figure 6 représente à une autre échelle, une vue en perspective d'une pièce mâle simple d'assemblage destiné à réunir un bord latéral d'un panneau de l'enceinte de la figure 1, à une surface plane ;

- la figure 7 représente à une autre échelle, une vue d'une coupe transversale suivant un plan VII-VII, d'une pièce mâle simple d'assemblage de la figure 6 ;

- la figure 8 représente à une autre échelle une vue d'une coupe transversale d'une partie d'une paroi de la figure 2, montrant deux panneaux amovibles assemblés au moyen d'un profilé mâle double de la figure 5 ;

- la figure 9 représente à une autre échelle une vue d'une coupe transversale d'une partie des parois de l'enceinte de la figure 1, montrant deux bords latéraux de deux panneaux, assemblés à deux faces d'un poteau d'angle, au moyen de pièces mâles simples de la figure 6, et

- les figures 10 et 11 représentent à une autre échelle une vue d'une coupe transversale des pièces intérieure et extérieure d'un dispositif de raccordement d'angle.

L'invention est applicable à une enceinte extensible modifiable en totalité ou en partie de sa configuration d'occupation en surface, et susceptible d'être ouverte dans une quelconque de ses parois pour créer un passage. L'invention est notamment applicable à une enceinte utilisée comme une salle propre c'est-à-dire une salle étanche, lavable, n'émettant pas de particules souvent exigées dans l'industrie pharmaceutique, agro-alimentaire, électronique, optique, de mécanique de précision, etc.

Une enceinte extensible 1 réalisée selon l'invention, partiellement et schématiquement illustrée dans les figures 1 à 11 comprend des parois latérales 2, 3, 4 et des parois de plafond 5, 6 maintenues en position par des poteaux verticaux 7, une ceinture de sol 19, et une ceinture de plafond 20. Elle comprend également des dispositifs de raccordement d'angle 14.

L'enceinte extensible 1 comprend des parois constituées de panneaux assemblés qui sont amovibles par paire.

L'enceinte extensible 1 comprend (figures 2 et 3) d'une part des panneaux 21 munis dans leurs bords latéraux, de profilés femelles d'assemblage 22, et dans leurs bords d'extrémités, de boîtiers à alvéoles 23 et à axe d'accrochage 24, et d'autre part (figures 5, 6, 7) des profilés et pièces mâles d'assemblage 25 et 26 destinés à être accouplés aux profilés femelles d'assemblage 22 lors d'une réunion de ces pan-

neaux 21, et des crochets ou cames pivotants 27 à axes de manoeuvre 44 montés dans des traverses des ceintures de sol 19 et de plafond 20, destinés à être engagés sur les axes d'accrochage 24 dans ces boîtiers à alvéole 23 lors d'un maintien en position de ces panneaux 21 dans l'enceinte 1.

Dans l'exemple de réalisation illustré dans les figures 2 et 8 chacun des panneaux 21 qui forment des parois latérales et des parois de plafond de l'enceinte 1, comprend des faces latérales constituées par deux feuilles espacées 30, 31 en matériau rigide dont les bords latéraux sont repliés vers l'intérieur pour former des rebords 32, et dont les bords d'extrémités sont découpés et rabattus en angle droit vers l'intérieur pour fermer les extrémités de ces panneaux 21 tout en laissant des accès libres aux alvéoles des boîtiers 23 à axes d'accrochage 24.

L'espace disponible laissé entre les deux feuilles 30 et 31, fermé par les rebords rabattus des bords d'extrémités de ces feuilles et les boîtiers à alvéoles 23, et par des profilés femelles d'assemblage 22, est rempli par une mousse plastique expansée 33 formée in situ pour constituer un panneau rigide thermiquement isolant 21. Le matériau constituant les feuilles 30 et 31 formant des faces des panneaux 21 ou leur revêtement est choisi parmi les matériaux qui ont des caractéristiques répondant aux exigences prédéterminées soulevées dans l'utilisation de l'enceinte 1. Dans une enceinte 1 utilisée comme une salle propre, les feuilles 30 et 31 sont choisies parmi celles en un matériau lavable, étanche, n'émettant pas de particules. Dans l'exemple illustré les feuilles 30 et 31 sont constituées par des feuilles métalliques et les ceintures de sol 19 et de plafond 20 comprennent des traverses réalisées en bois.

Selon une caractéristique importante, dans le panneau 21 le profilé femelle d'assemblage 22 comprend (figures 4 et 8) une structure longitudinalement creuse présentant sur un côté longitudinal un long corps creux 34 formant une gaine technique où peuvent être abrités des conducteurs électriques et/ou des canalisations d'alimentation de l'enceinte 1 en fluides gazeux ou liquides, et sur le côté longitudinal diamétralement opposé, une longue tête fendue élastique 36 ouverte vers l'extérieur formant une rainure longitudinale 36a élastique de réception et d'agrippage d'un profilé mâle rigide d'assemblage 25, ou d'une pièce mâle rigide d'assemblage 26.

Dans le profilé femelle d'assemblage 22, le corps creux 34 destiné à être noyé dans la masse de mousse plastique expansée 33 comprend sur ses deux autres côtés ou côtés latéraux deux languettes longitudinales latéralement saillantes d'accrochage arrière 34a retenant le profilé 22 dans cette masse de mousse et deux paires de lèvres longitudinales espacées d'étanchéité frontales 37, 38 empêchant toute fuite de mousse 33 vers l'extérieur.

Dans le panneau 21, les profilés femelles d'assemblage 22 sont (figures 3, 8, 9) disposés en retrait des rebords latéraux 32 pour créer un espace disponible supplémentaire 39 qui complète un espace libre 40 laissé entre les deux lèvres d'étanchéité 37, 38 pour recevoir éventuellement toute fuite de mousse plastique 33 et empêcher celle-ci de bloquer les mouvements des têtes fendues élastiques 36 autre-

ment dit conserver toute élasticité à ces têtes fendues 36 pour leur assemblage par emboîtement élastique des profilés mâles rigides 25.

Dans le profilé femelle d'assemblage 22, la rainure longitudinale 36a formée par la longue tête fendue élastique 36 comprend d'une part une section transversale présentant une forme complémentaire à celle de la section transversale d'un profilé mâle rigide d'assemblage 25, ou d'une pièce mâle rigide d'assemblage 26 qu'elle doit recevoir et d'autre part des parois élastiques permettant un fort agrippage sur ce profilé rigide 25 ou pièce rigide 26 mâles d'assemblage (figures 8 et 9) et réalisant ainsi un solide assemblage bord à bord des panneaux 21.

Selon une autre caractéristique, l'enceinte 1 comprend d'une part dans une réunion bord à bord de deux panneaux 21 (figure 8), un profilé mâle double d'assemblage 25 (figure 5) constitué par un long corps creux rigide, formé de deux longs éléments latéraux tubulaires identiques rigides parallèles 41, 42 réunis entre eux par un élément central creux rigide 43, et d'autre part dans une réunion d'un panneau 21 avec une surface plane telle que celle d'un poteau 7 (figure 9) une pièce moulée mâle simple d'assemblage 26 (figures 6, 7) formée d'une tige rigide 45 et d'une réglette rigide plate 46 servant de support et pourvue à ses extrémités, de trous de fixation 47. La pièce mâle simple d'assemblage 26 comprend dans sa zone centrale, une fente longitudinale 48 et un trou transversal 49 pour un montage d'un axe d'accrochage en vue d'une réception d'un crochet pivotant de maintien non représenté.

Dans l'exemple illustré, les longs éléments latéraux tubulaires parallèles rigides 41 et 42 d'un profilé mâle double d'assemblage 25 et la tige rigide 45 d'une pièce mâle simple d'assemblage 26 ont une section transversale sensiblement circulaire, et les rainures longitudinales 36a à parois élastiques d'un profilé femelle d'assemblage 22 destinées à les recevoir ont également une section transversale sensiblement circulaire (figures 4, 5, 6, 7).

Les profilés femelles 22 et mâles 25, et les pièces mâles 26 sont réalisés en une matière synthétique telle que du polychlorure de vinyle.

Lors d'une réunion bord à bord de deux panneaux 21 (figure 8) les rainures longitudinales élastiques 36a des profilés femelles d'assemblage 22 des bords latéraux adjacents de ces deux panneaux reçoivent avec un ferme serrage élastique, un profilé mâle rigide double commun d'assemblage 25. Les profilés femelles 22 maintiennent ainsi solidement assemblés les deux panneaux 21.

Selon une autre caractéristique, les quatre rebords repliés 32 de ces panneaux 21 permettent de réaliser des jointures serrées fines qui donnent une bonne continuité de surface aux panneaux 21 assemblés et de répondre ainsi aux exigences de qualité de surface de parois dans une salle propre. En outre ces quatre rebords repliés 32 forment deux longues rainures prêtes à recevoir deux longs cordons d'étanchéité 52 constitués par exemple par un mastic à base de silicone, ce qui améliore encore la qualité de surface de parois formées par ces panneaux assemblés 21.

Dans une réunion d'un panneau 21 avec une surface plane telle que celle d'un poteau 7 (figure 9) des pièces mâles simples d'assemblage 26 sont fixées sur cette surface par des vis 53 montées dans les trous 47, le panneau 21 est engagé sur ces pièces mâles d'assemblage 26 de manière que la rainure longitudinale élastique 36a de son profilé femelle d'assemblage 22 s'agrippe sur ces pièces mâles rigides pour maintenir fermement le panneau 21 assemblé sur cette surface et des cordons d'étanchéité 52 sont appliqués sur des rebords 32 de ce panneau 21. Dans cet assemblage les rebords 32 du panneau 21 permettent également de former avec cette surface plane des jointures serrées fines qui donnent une bonne continuité de surface aux endroits assemblés, répondant aux exigences de qualité de surface de parois d'une salle propre.

Dans l'enceinte 1 le dispositif de raccordement d'angle 14 est constitué par deux pièces moulées assemblées (figures 10 et 11) une pièce extérieure 15 à section en T à corps longitudinalement fendu 16 et une pièce intérieure 17 à section en cornière rectangulaire à âme centrale longitudinale saillante 18. La pièce intérieure 17 est destinée à être fixée dans une encoignure formée soit entre les panneaux de deux parois latérales le long d'un poteau 7 (figure 9) soit entre la ceinture de sol 19 et le sol 55 (figure 10) soit entre les panneaux d'une paroi latérale et ceux d'une paroi du plafond 5, 6, tandis que la pièce extérieure 15 est destinée à être montée sur la pièce intérieure 17 par engagement de la rainure longitudinale formée par son corps fendu 16, sur l'âme centrale saillante longitudinale 18 de cette pièce intérieure 17, pour masquer cette encoignure. Les parois de la rainure longitudinale formée par le corps fendu 16 de la pièce extérieure 15 et les surfaces latérales de l'âme centrale longitudinale 18 de la pièce intérieure 17 sont pourvues d'aspérités, de nervures ou stries longitudinales parallèles 56 lesquelles permettent un bon maintien de la pièce extérieure 15 par la pièce 17 quand le corps fendu 16 de la première est engagé sur l'âme centrale 18 de la deuxième. Les pièces intérieure 15 et extérieure 17 sont réalisées de préférence en une matière synthétique telle que du polychlorure de vinyle. La pièce extérieure 15 peut être recouverte dans sa partie constituant les bras du T de sa section transversale, d'un film, d'une couche ou d'une feuille 57 en un matériau dont les caractéristiques répondent aux exigences prédéterminées dans l'utilisation de l'enceinte 1.

L'étanchéité du dispositif de raccordement d'angle 14 est (figure 11) assuré par des cordons d'étanchéité 58 constitués par exemple par un mastic de silicone, et disposés dans l'espace entre la pièce extérieure 15 et les parois ou surfaces adjacentes.

Dans une variante de réalisation illustré dans la figure 11, l'enceinte 1 comprend d'une part une ceinture de plafond 20 comportant des traverses creuses réalisées en une matière synthétique et munies de boîtiers à alvéoles 60 et à axe d'accrochage 61 et de trous de guidage 62 pour vis de fixation 63 et d'autre part des panneaux 64 de parois latérales ayant une structure analogue à celle des

panneaux 21 de l'exemple illustré dans les figures 2 à 10 à l'exception du fait que leur bord d'extrémité appliqué à la ceinture de plafond est muni de boîtiers 65 à trous 66 de réception des extrémités filetées des vis de fixation 63, et des panneaux 67 de parois de plafond munis dans leurs bords réunis aux traverses de la ceinture de plafond 20, de boîtiers 68 à crochets ou cames pivotants 69 destinés à être engagés sur des axes d'accrochage 61 dans des alvéoles des boîtiers 60 des traverses de la ceinture de plafond 20 d'une manière analogue à celle des crochets ou cames pivotants 27 et des boîtiers à alvéole 23 et à axe d'accrochage 24 de l'exemple des figures 2 et 10, et dans leurs bords assemblés aux autres panneaux 67, de profilés femelles d'assemblage 22 destinés à recevoir des profilés mâles d'assemblage 25, ou des pièces mâles d'assemblage 26 lors d'une réunion avec ces autres panneaux 67.

Dans l'exemple illustré à la figure 10, la ceinture de sol 19 de l'enceinte 1 est protégée à l'extérieur par une plinthe 70 réalisée en une matière synthétique et à l'intérieur par des bords d'un revêtement de sol 71 qui recouvre également le dispositif de raccordement d'angle 14.

Quand un passage d'une largeur de deux panneaux 21 par exemple les panneaux 21b et 21c doit être ouvert dans une paroi latérale 2 de l'enceinte 1 partiellement représentée dans les figures 1, 2 et 3, les cordons d'étanchéité 52a, 52b, 52c des deux faces de ces panneaux sont d'abord longitudinalement découpés et séparés par une lame tranchante non représentée puis les crochets 27 retenant ces panneaux sont pivotés et dégagés des axes d'accrochage 24 et des alvéoles des boîtiers 23, et enfin les panneaux 21b et 21c étant libres vis-à-vis des ceintures de sol 19 et de plafond 20 sont enlevés de cette paroi 2 par un simple pivotement de ces panneaux autour de l'un de leurs rebords 32 (figure 3). En effet, ce pivotement force les profilés mâles rigides d'assemblage 25 à sortir des rainures longitudinales élastiques 36a des profilés femelles d'assemblage 22 de l'un de ces panneaux 21 et rend les panneaux 21b et 21c libres de toute attache avec l'enceinte 1. Dans le cas où des cordons d'étanchéité 52a et 52c de l'une des faces des panneaux 21b et 21c ne sont pas découpés, les rebords élastiques 32 des panneaux 21a, 21b et des panneaux 21c, 21d, qui sont reliés par ces cordons d'étanchéité forment alors avec ces derniers des charnières qui facilitent un dégagement par simple pivotement de ces panneaux 21b et 21c (figure 3). L'élasticité des rebords 32 permet ainsi à ces rebords de remplir avec les cordons d'étanchéité 52 qui les reliaient, une fonction de charnières.

Quand le passage ainsi formé dans la paroi 2 (figure 3) doit être fermé, de nouveaux cordons d'étanchéité 52a, 52b et 52c sont d'abord posés sur des rebords 32 de l'un des deux panneaux adjacents 21a, 21b et 21b, 21c et 21c, 21d, ensuite ces panneaux sont remis en place en engageant simplement les profilés mâles rigides d'assemblage 25 dans les rainures longitudinales élastiques 36a des profilés femelles d'assemblage correspondants 22 de ces panneaux et enfin des crochets ou cames 27

sont engagés sur les axes d'accrochage 24 dans les boîtes à alvéoles 23 de ces panneaux pour rendre ces derniers solidaires des ceintures de sol 19 et de plafond 20.

L'amovibilité par paire des panneaux 21 constituant les parois latérales et de plafond de l'enceinte 1 permet ou facilite aussi toute modification partielle ou totale à moindre frais de la configuration de la surface occupée par l'enceinte 1 et la rentabilité de l'enceinte 1 est de ce fait optimale.

Cette amovibilité des panneaux 21 se révèle ainsi nettement supérieure à une aptitude à être démontable des panneaux des enceintes connues car ces derniers ont une structure qui leur permet d'être seulement démontés avec la totalité ou avec un sous ensemble de ces enceintes connues.

Revendications

1. Enceinte extensible constituée par assemblage de panneaux munis dans leurs bords latéraux de dispositifs femelles d'assemblage au moyen de dispositifs mâles de liaison, caractérisée en ce que les dispositifs mâles de liaison sont constitués par des profilés ou pièces rigides (25, 26) pourvus de longs éléments latéraux mâles d'assemblage rigides (41, 42, 45) et que les dispositifs femelles d'assemblage sont des profilés (22) munis d'une longue tête fendue élastique (36) formant une rainure longitudinale élastique (36a) de réception et d'agrippage de ces éléments mâles rigides d'assemblage (41, 42, 45).

2. Enceinte selon la revendication 1, caractérisée en ce que dans les bords latéraux des panneaux (21), le profilé femelle d'assemblage (22) comprend une structure longitudinale creuse présentant sur un côté longitudinal un long corps creux (34) formant une gaine technique, sur le côté longitudinal diamétralement opposé, une longue tête fendue élastique (36) ouverte vers l'extérieur formant une rainure longitudinale élastique (36a) de réception et d'agrippage d'un profilé ou pièce mâle rigide d'assemblage (25, 26), et sur les deux autres côtés deux languettes longitudinales latéralement saillantes d'accrochage arrière (34a) et deux paires de lèvres longitudinales espacées d'étanchéité frontales (37, 38).

3. Enceinte selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que le profilé mâle rigide d'assemblage est un profilé mâle double (25) constitué par un long corps creux rigide formé de deux longs éléments latéraux tubulaires identiques parallèles rigides (41, 42) réunis par un élément central creux rigide (43).

4. Enceinte selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que la pièce mâle rigide d'assemblage est une pièce mâle simple (26) constitué par une tige rigide (45) solidaire d'un support formé d'une réglette rigide plate (46) pourvue à ses extrémités de trous de fixation (47).

5. Enceinte selon la revendication 4, caractérisée en ce que la pièce mâle simple d'assemblage (26) comprend dans sa zone centrale une fente longitudinale (48) et un trou transversal (49) pour un axe d'accrochage d'un crochet de maintien.

6. Enceinte selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisée en ce qu'elle comprend une ceinture de sol (19) montée au-dessous des panneaux amovibles (21) de parois latérales, et une ceinture de plafond (20) montée au-dessus de ces panneaux amovibles (21).

7. Enceinte selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que les panneaux (21) comprennent dans leurs bords latéraux, des rebords (32) repliés vers l'intérieur, et des profilés femelles d'assemblage (22) disposés en retrait de ces rebords (32).

8. Enceinte selon la revendication 6, ayant des panneaux (21) munis dans leurs bords d'extrémité, de boîtiers à alvéole (23) et à axe d'accrochage (24), et des crochets pivotants (27) montés dans des traverses de ceintures de sol (19) et de plafond (20), destinés à être engagés sur des axes d'accrochage (24) de ces boîtiers à alvéole (23) lors d'un maintien en position de ces panneaux (21) dans l'enceinte (1), caractérisée en ce qu'elle comprend d'une part des panneaux de paroi latérale (21) munis dans leur bord d'extrémité appliqué à la ceinture de sol (19) de boîtier à alvéole (23) et à axe d'accrochage (24), et dans leur bord d'extrémité appliqué à la ceinture de plafond (20), de boîtiers (65) à trous (66) de réception de vis de fixation (63), et d'autre part des traverses de ceinture de plafond (20) munies de trous de guidage (62) qui reçoivent des vis de fixation (63) vissant dans ces trous (66) de ces boîtiers (65) lors d'une réunion de ces panneaux (21) à la ceinture de plafond (20), et des traverses de ceinture de sol (19) munies de crochets pivotants (27) destinés à être engagés sur des axes d'accrochage (24) de ces boîtiers à alvéoles (23) lors d'une réunion de ces panneaux (21) à la ceinture de sol (19).

9. Enceinte selon l'une des revendications 6 et 8, caractérisée en ce qu'elle comprend d'une part des panneaux de paroi de plafond (67) munis dans leurs bords réunis à la ceinture de plafond (20) de boîtiers à crochets pivotants (69) et dans leurs bords assemblés à d'autres panneaux (67), de profilés femelles d'assemblage (22), et d'autre part des boîtiers à alvéole (60) et à axe d'accrochage (61) formés dans des traverses de ceinture de plafond (20) destinés à recevoir les crochets pivotants (69) lors d'une fixation de ces panneaux (67) à cette ceinture de plafond et des profilés mâles d'assemblage (25) destinés à être accouplés à ces profilés femelles d'assemblage lors d'une réunion avec ces autres panneaux (67).

10. Enceinte selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisée en ce qu'elle comprend un dispositif de raccordement d'angle (14) constitué de deux pièces moulées assemblées, une

pièce extérieure (15) à section en T à corps longitudinalement fendu (16) et une pièce intérieure (17) à section en cornière rectangulaire à âme centrale longitudinale saillante (18).

11. Enceinte selon la revendication 10, caractérisée en ce que dans le dispositif de raccordement d'angle (14), les parois de la rainure formée par le corps longitudinalement fendu (16) de la pièce extérieure en T (15) et les surfaces latérales de l'âme centrale saillante (18) de la pièce intérieure (17) sont pourvues d'aspérités, de nervures ou striés longitudinaux parallèles.

12. Enceinte selon l'une des revendications 1, 2, 3, 4 et 11, caractérisée en ce que les profilés femelles d'assemblage (22), les profilés et pièces mâles d'assemblage (25, 26) et les pièces extérieures (15) en T et intérieures (17) en cornière rectangulaire du dispositif de raccordement d'angle (14) sont réalisés en une matière synthétique telle que du polychlorure de vinyle.

13. Enceinte selon l'une des revendications 7 et 9, caractérisée en ce que dans les panneaux amovibles (21, 67), les faces de ceux-ci ou leur revêtement sont constituées par des feuilles en un matériau rigide répondant aux caractéristiques prédéterminées exigées dans l'utilisation de l'enceinte (1), telles que étanche, lavable, non émission de particules dans le cas d'une salle propre.

14. Enceinte selon la revendication 13, caractérisée en ce que dans les panneaux amovibles (21, 67) les faces de ceux-ci sont constituées par des feuilles métalliques.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

FIG. 1

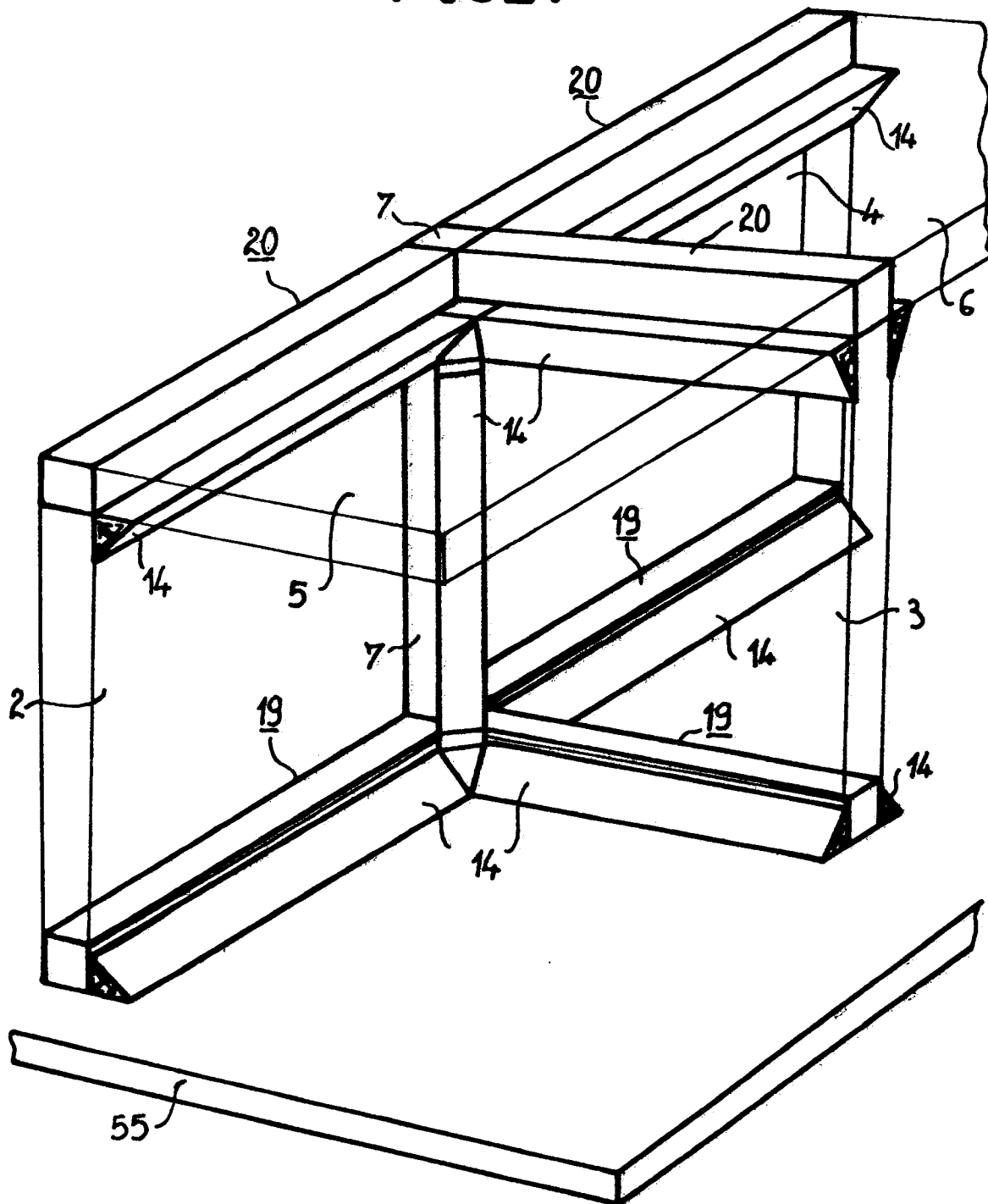


FIG. 2

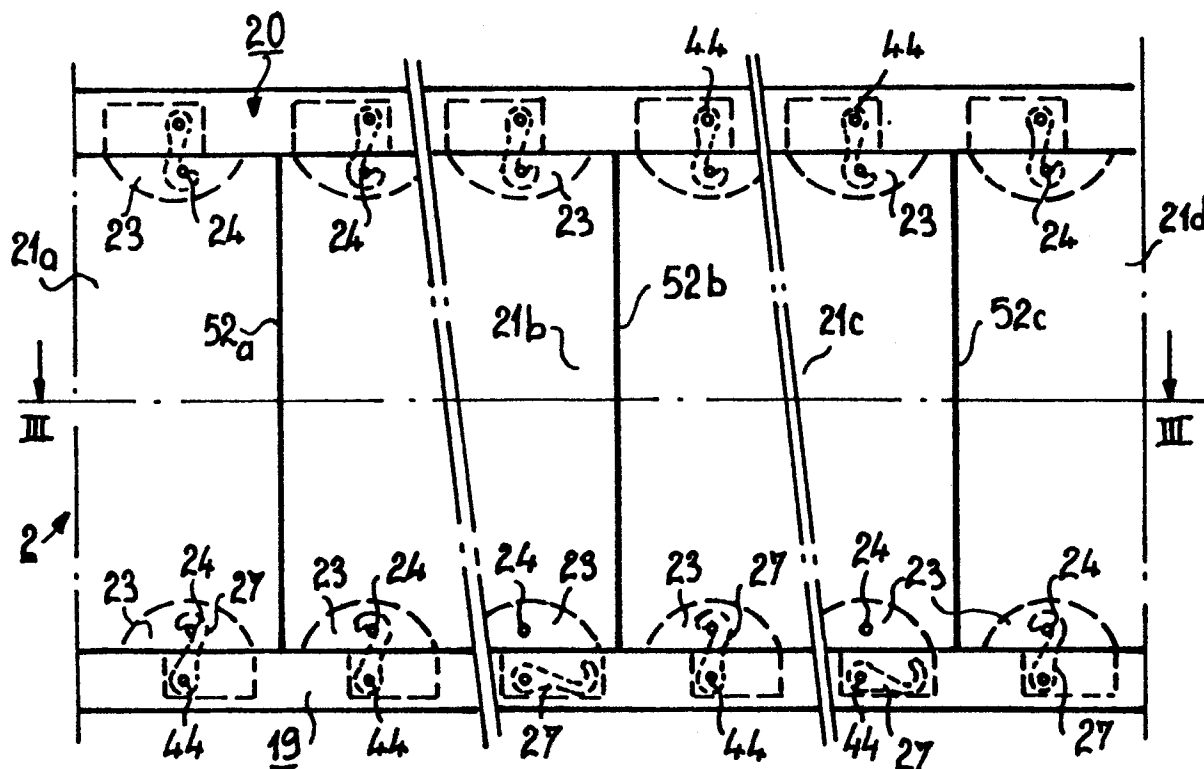
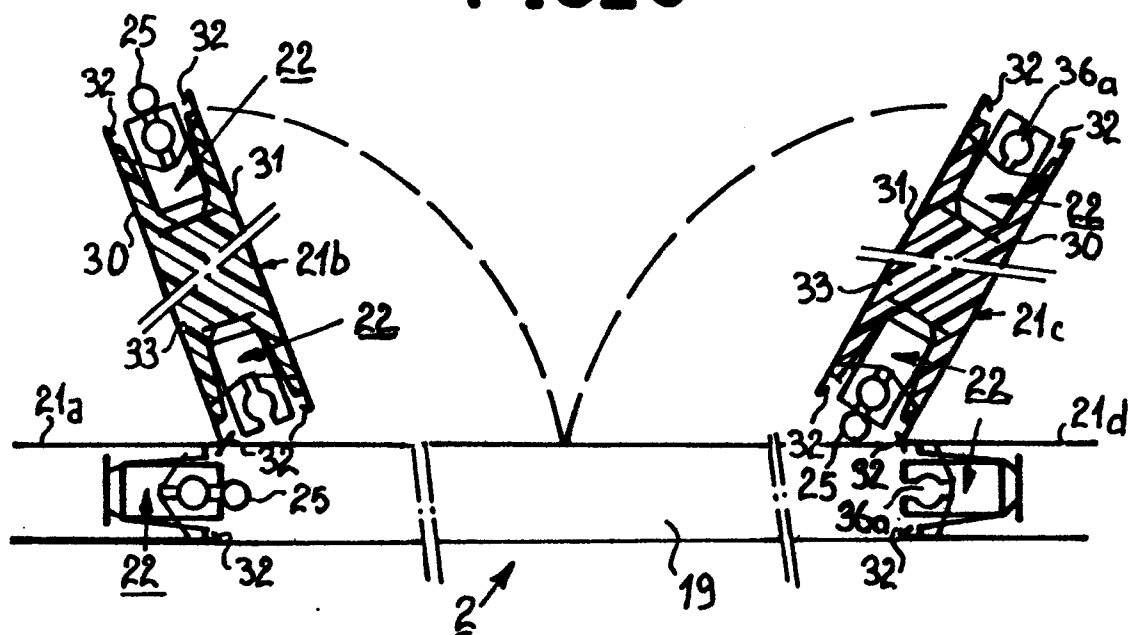
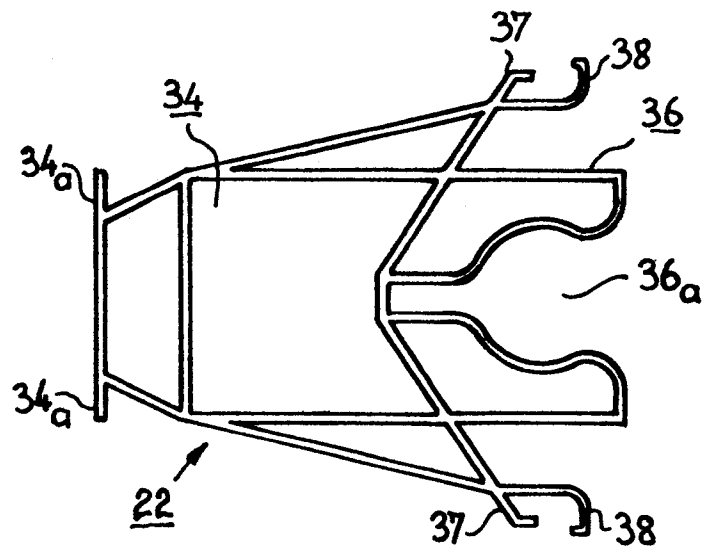


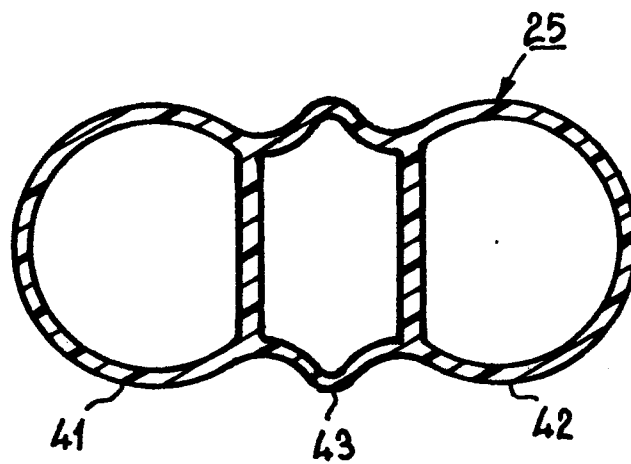
FIG. 3



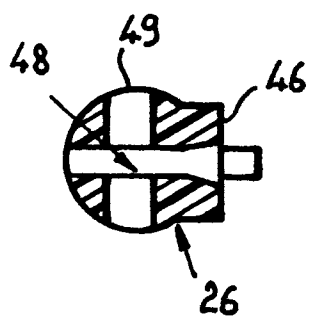
FIG_4



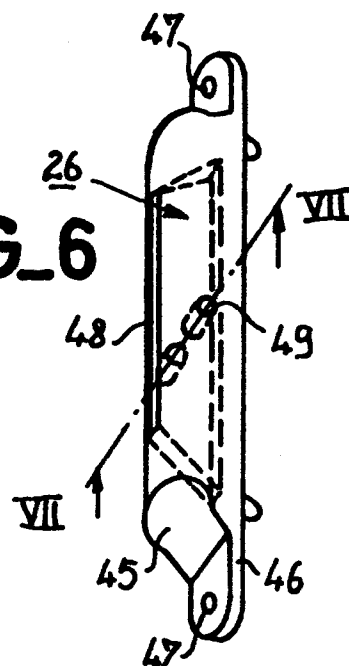
FIG_5



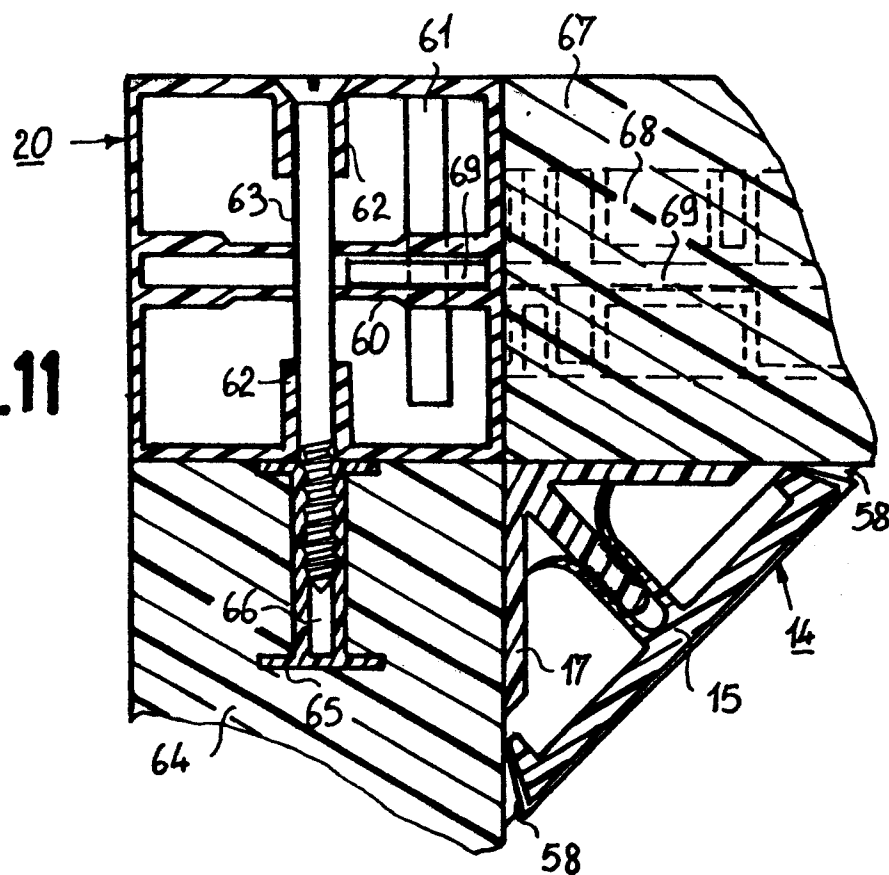
FIG_7



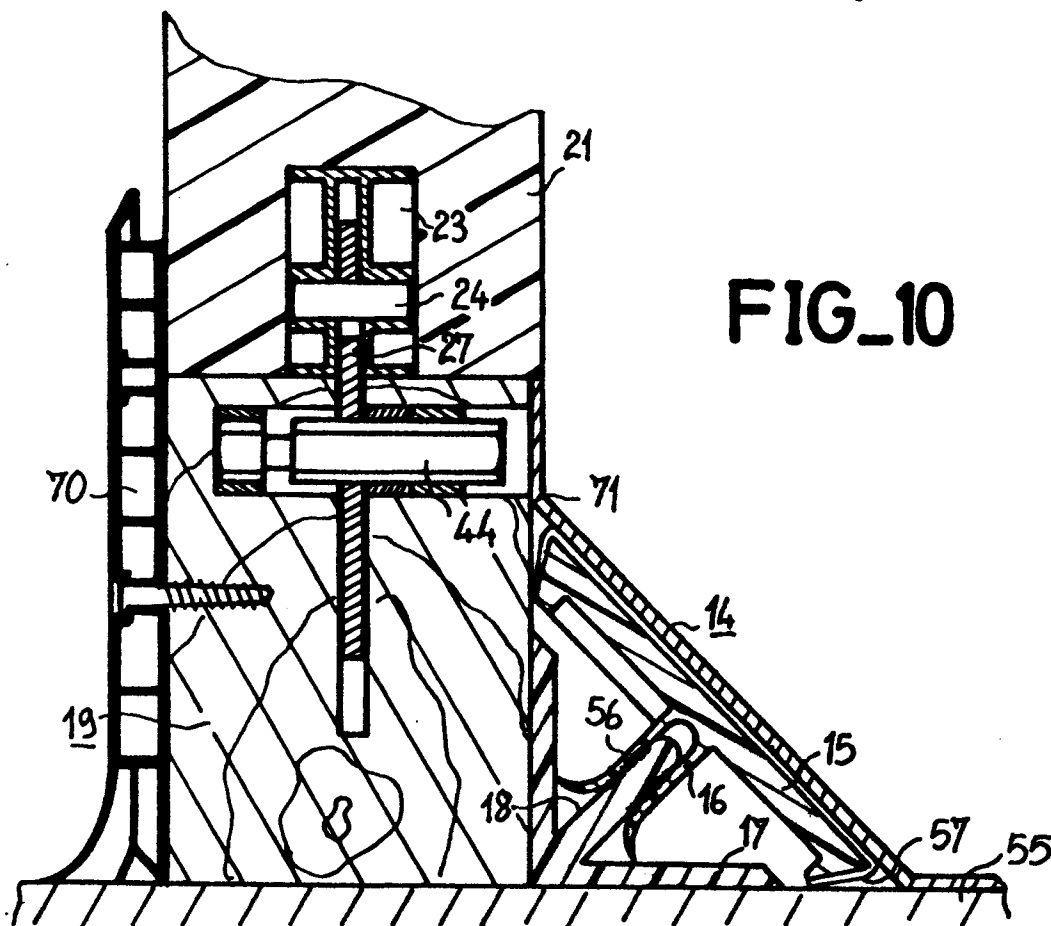
FIG_6



FIG_11



FIG_10





EP 86 40 2493

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
A	GB-A-2 051 916 (DENNIS GORDON LUDFORD) * Page 2, lignes 30-63; page 3, lignes 41-52; page 3, lignes 79-81; figures 1,4 *	1-4,7,12	E 04 B 1/60 E 04 B 1/343
A	DE-C-3 329 814 (STEINBACH & VOLLMANN GmbH & CO.) * Colonne 3, ligne 48 - colonne 4, ligne 10; figures 1-4 *	1,6,8,9	
A	DE-A-2 241 497 (DORNIER GmbH) * Page 4, ligne 1 - page 5, ligne 6; figures 1-3 *	1,6,8	
A	EP-A-0 031 185 (ISOBAR) * Résumé; figure 1 *	1,6,8	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			E 04 B
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 30-01-1987	Examineur CLASING M.F.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	